

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2026

Monsieur

expose :

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

L'individualisation des crédits par bénéficiaire vaut décision attributive de subvention, étant précisé que la validité de la décision prise par le Conseil Municipal est fixée à l'exercice auquel elle se rapporte.

Ainsi, au 31 décembre de l'exercice considéré, les structures perdent le bénéfice de la subvention attribuée en cas de défaut de réalisation de l'action cofinancée et/ou de communication des pièces sollicitées par l'administration (conformément à la loi, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordé). Aussi, l'action subventionnée doit correspondre au projet présenté lors du dépôt du dossier de demande de cofinancement.

Le montant des subventions de fonctionnement prévues au BP 2026 s'élève à 1 926 326 € contre 1 870 043 € au BP 2025. Cette enveloppe globale représente 4.57% des dépenses de fonctionnement inscrites au budget, et est répartie comme suit :

- 1 654 801 € pour le fonctionnement des associations proprement dit, attribués par bénéficiaire ;
- 201 200 € pour les subventions sur projets, envisagées par bénéficiaire ;
- 54 500 € de crédits de réserve qui seront, le cas échéant, attribués en cours d'exercice.
- 10 000 € au titre du dispositif Cité éducative ;
- 5 825 € consacrés aux aides aux échanges avec Ludwigsburg.

Les subventions d'équipements ou d'investissement s'élèvent quant à elles à 79 200 € contre 156 814 € en 2025 et sont réparties comme suit :

- 26 200 € à destination des associations, répartis par bénéficiaire ;
- 25 000 € pour le soutien au ravalement de façades d'immeubles ;
- 10 000 € pour le soutien à la requalification d'enseignes et façades commerciales ;
- 3 000 € pour le soutien à l'acquisition de mobilier de terrasses ;
- 10 000 € afin de financer les derniers dossiers en instruction dans le cadre du dispositif OPAH-RU ;
- 5 000 € pour le dispositif de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Outre les subventions en numéraire, les associations bénéficient de prestations en nature fournies par la Ville, estimées à 3 382 838.40 € en 2024¹. Les prestations en nature 2025 seront communiquées lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

La liste des subventions par bénéficiaire au titre de l'exercice 2026 est la suivante :

¹ En raison de la problématique de facturation EDF et d'anomalies informatiques, les fluides n'ont pas pu être intégrés au calcul des avantages en nature 2024. En 2023, les avantages en nature hors fluides s'élevaient à 3 179 582 €

N° Tiers	ASSOCIATIONS	FONCT.	PROJETS	INVT.	BP 2026
19047	AAPPMA MONTBELIARD - SOCHAUX	570	0	0	570
13980	ACROPOLE LES AMIS DES MUSEES	600	600	0	1 200
727	AMICALE DES ANCIENS MARINS	400	0	0	400
799	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	7 000	0	0	7 000
3627	APCRPM (Atelier des Moles)	31 050	0	0	31 050
20062	ARTS 2 SENS	0	1 000	0	1 000
23224	ARTS MARTIAUX COMPÉTITION LOISIRS DU PAYS DE MONTBELIARD	1 000	1 000	0	2 000
3252	ASCAP	9 000	8 000	0	17 000
19092	ASCM	3 000	0	0	3 000
23917	ASM NATATION	9 000	0	0	9 000
1898	ASM PETANQUE	200	0	0	200
30841	ASSOCIATION CHEER DANCE MONTBELIARD	0	1 000	1 000	2 000
9041	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	36 240	0	0	36 240
20587	ASSOCIATION ETUDIANTS MEMO	800	0	0	800
1353	ASSOCIATION PHILATELIQUE G. CUVIER	155	0	0	155
25018	AVF - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	1 000	0	0	1 000
441	BASEBALL SOFTBALL CLUB	500	1 000	500	2 000
2466	CENTRE D'ART VIVANT "MA Scène nationale"	500 000	0	0	500 000
1103	CENTRE REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN	94 500	0	0	94 500
3621	CIEL MONTBELIARD	510	0	0	510
2412	CLOWNS DE LA CHIFFOGNE	500	0	0	500
14292	CLUB AMATEUR VIDEO BELFORT-Montbéliard	300	0	1 000	1 300
4687	CLUB DE TIR DU FORT LA CHAUX	500	0	0	500
23918	CLUB MONTBELIARD DES SPORTS AQUATIQUES (CMSA)	500	0	200	700
10170	CLUB PYRAMIDE CTE DES PRINCES	100	0	0	100
13242	CLUB QUESTIONS POUR UN CHAMPION	200	0	0	200
337	COLLECTIF MONTBELIARD ANIMATIONS ET FESTIVITES	56 000	81 000	0	137 000
1357	COMMERCES ET ACTEURS ECONOMIQUES (CAEM)	20 000	1 700	0	21 700
622	COMMUNE LIBRE DE LA CITADELLE	1 200	4 400	0	5 600
17779	COMPAGNIE GAKOKOE	7 000	0	0	7 000
10171	COUNTRY CLUB MONTBELIARD	200	0	0	200
1698	ECOLE DE PARACHUTISME NORD FRANCHE COMTE	500	0	0	500
24294	ECOLE DU MUAY (ex ULTIMATE MUAY THAI)	1 000	5 000	2 000	8 000
24475	EMBAR (Entente Montbéliard/Belfort/ASCAP/Rugby)	4 000	1 000	0	5 000
32344	LEO LAGRANGE ANIMATION	221 250	0	0	221 250
10349	EUROCUIVRES	0	15 000	0	15 000
14023	FCSM OMNISPORT ATHLETISME	5 000	10 000	0	15 000
975	FNACA	150	0	0	150
28623	FREESTYLE ADRENALINE CAMP	1 000	0	0	1 000
17059	GROUPE COMTOIS SUBAQUATIQUE	1 000	0	0	1 000
845	GROUPE FOLKLORIQUE "LE DIAIRI"	1 800	0	0	1 800
2646	GROUPE FOLKLORIQUE "LE MAZURKA"	300	0	0	300
709	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MONTBELIARD	400	0	0	400
522	HARMONIE MUNICIPALE	37 000	0	3 200	40 200
1752	INFORMATIC CLUB	400	0	1 000	1 400
358	JUDO CLUB MONTBELIARDAIS	500	0	300	800
24318	LA CROISEE DES JEUX	500	1 700	0	2 200
2501	LA GAULOISE CANOE KAYAK	1 000	300	0	1 300
21637	LA GAULOISE GYMNASTIQUE	7 000	0	3 000	10 000
852	L'AJOULOTTE CHORALE "A COEUR JOIE"	0	500	0	500
25397	L'APPEL	0	1 000	0	1 000
2301	LE CINEMA ET RIEN D'AUTRE	1 800	2 700	0	4 500
889	LE SOUVENIR Français	400	0	0	400

439	LES AMIS DE L'ORGUE SAINT-MARTIN	0	8 000	0	8 000
780	LES AMIS DU MAI ANGLAIS	600	0	0	600
29210	LES LIONS DE MONTBELIARD (escrime)	1 000	13 500	0	14 500
18464	LES PRINCES DE MONTBELIARD	1 000	0	0	1 000
2502	CENTRE IMAGE	102 000	0	2 000	104 000
1467	MJC PETITE HOLLANDE	173 100	0	0	173 100
18465	MONTBELIARD BOXE	0	3 500	0	3 500
18466	MUSCULATION CARDIO MONTBELIARD	0	0	1 000	1 000
917	OFFICE DE TOURISME	70 000	0	0	70 000
2982	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	500	0	0	500
1116	OGEF SAINT-MAIMBOEUF	110 000	0	0	110 000
884	PAVILLON DES SCIENCES	110 000	30 000	0	140 000
2254	PEEP	500	0	0	500
30476	RAND'HOLLANDE	0	1 000	0	1 000
4411	ROI BLANC MONTBELIARD	600	600	0	1 200
527	SCOUTS DE France	1 000	0	0	1 000
2177	SECTION DU CLUB ALPIN FRANÇAIS DU PAYS DE MONTBELIARD	500	0	1 000	1 500
2625	SKI NAUTIQUE MONTBELIARDAIS	0	1 500	0	1 500
793	SOCIETE DE TIR	2 000	0	2 500	4 500
847	SOCIETE D'EMULATION DE MONTBELIARD	4 626	0	0	4 626
440	SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE	500	1 500	0	2 000
23896	SOCIETE MYCOLOGIQUE DU PAYS	300	0	0	300
22597	SYNDICAT MIXTE OVHFC	0	0	5 000	5 000
21517	TAI CHI GONG MONTBELIARD	250	0	0	250
2099	THEATRE DU COIN	0	1 200	0	1 200
19033	USEP	6 000	0	0	6 000
11265	VELO CLUB DU PAYS DE MONTBELIARD	2 000	3 000	2 500	7 500
32351	LES ECUREUILS DE VICTOR HUGO	800	0	0	800
1097	FCPE	500	0		500
4265	ITINERAIRE CULTUREL EUROPEEN HEINRICH SCHICKHARDT		500		500

1 654 801	201 200	26 200	1 882 201
------------------	----------------	---------------	------------------

AIDES AUX ECHANGES AVEC LUDWIGSBURG
Collège Guynemer
Collège Saint-Maimboeuf
Lycée Cuvier
Vélocité
Association des réservistes
Harmonie municipale
Prix Tharradin
Crédits de réserves

5 825
600
0
950
0
0
0
2 500
1 775

CREDITS DE RESERVE
Service SAVA - Sports / Manifestations exceptionnelles
Manager - Fonds d'aide aux actions de dynamisation commerciales
Culture - Crédits de réserve
Service Enfance Jeunesse Education - Crédits de réserve
Service Enfance Jeunesse Education - Projets pédagogiques innovants

7 500	47 000
2 000	7 000
0	35 000
0	5 000
500	0
5 000	0

CITE EDUCATIVE

10 000

TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT + PROJET

1 926 326

TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS (investissement)

26 200

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRE (chapitre 204)
Enveloppe globale - Subventions pour ravalement façades d'immeubles
Enveloppe globale - Soutien requalification enseignes, façades commerciales
Enveloppe globale - Soutien à l'acquisition de VAE
Enveloppe globale - Dispositif OPAH-RU
Enveloppe globale - Soutien acquisition mobilier terrasses

53 000
25 000
10 000
5 000
10 000
3000

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

2 780 000

Par ailleurs, la subvention d'équilibre au CCAS s'établit 2 780 000 € en 2026, soit un montant similaire à celui de l'année 2025.

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la liste des subventions, telle que présentées en annexe et inscrites au Budget Primitif 2026 pour 1 926 326 € en fonctionnement et 79 200 € en investissement,
- d'approuver le montant de la subvention d'équilibre au CCAS inscrite au Budget Primitif 2026 pour 2 780 000 €.